

même quel est le nombre qui convient à un nom précédé d'une préposition; et il a dû remarquer qu'en général c'est le singulier qu'il doit employer, et qu'il ne doit faire usage du pluriel que quand le sens réveille une idée précise de nombre, de quantité.

Il faut reconnaître pourtant que dans certains cas les bons écrivains emploient à peu près indistinctement le pluriel pour le singulier; et l'on pourrait opposer aux exemples cités dans la note bon nombre de phrases analogues formant une autorité contraire.

Ainsi Racine a dit dans *Britannicus* :

Tandis que des soldats, de moments en moments,
Vont arracher pour lui les applaudissements.

Et Voltaire :

De déserts en déserts errant, persécuté,
J'ai languï dans l'opprobre et dans l'obscurité.

Il serait facile de multiplier les citations. Les auteurs de la *Grammaire Nationale* ont pris ce soin. Nous concluons avec eux qu'il n'y a point ici de règle absolue, et que le goût de l'écrivain sera toujours son meilleur guide. A. L.

Parce que, pour parler de probité entre voleurs, il suffit du voleur qui porte la parole, et du voleur qui écoute.

Mais, pour établir bien des degrés entre les larrons, il faut comparer des larrons avec d'autres larrons. (M. Lemare, p. 542.)

Enfin j'écrirai :

« Un lac de cette étendue avait été fait de main d'homme, sous un seul prince. »
(Bossuet, *Hist. univ.*, 3^e partie.)

« Jusqu'ici j'ai vu beaucoup de masques; quand verrai-je des visages d'homme? »
(J.-J. Rousseau, *Nouv. Hël.*)

« C'est même une des raisons qui m'a fait aller bride en main, puisque, etc. »
(Racine, *lettr.* 39^e à son fils.)

Règne; de crime en crime enfin te voilà roi. (Corneille, *Rodogune*, V, 4.)
Il vous faudra, seigneur, courir de crime en crime.

(Racine, *Britannicus*, act. IV, sc. 2.)

« Quant à moi, j'étais conduit de bâillement en bâillement dans un sommeil léthargique, qui finit tous mes plaisirs. » (Montesquieu, 40^e *let. pers.*)

« Le spectateur est comme la confidente, il apprend de moment en moment des choses dont il attend la suite. » (Voltaire, *Comment. sur Rodog.*, act. II, sc. 2.)

« Quittez-moi la règle et le pinceau; prenez un fiacre et courez de porte en porte; c'est ainsi qu'on acquiert de la célébrité. » (J.-J. Rousseau, *Émile*, chap. III.)

Ainsi de piège en piège, et d'abîme en abîme,
Corrompant de vos cœurs l'aimable pureté. (Athalie, act. IV, sc. 3.)

Un lit de plume à grands frais amassée. (Boileau, *le Lutrin*, ch. I.)

Elle prépare des peaux d'agneau.

On me craint dans les cours (la Vérité),

On me chasse de ville en ville. (Fr. de Neufch. f. 11.)

Principe qu'il importe de ne pas oublier. Pour ne point errer dans le choix du nombre, il faut se bien pénétrer de la pensée que l'on a intention d'exprimer, ou tout au moins recourir aux signes qui l'analysent.

CHAPITRE II.

ARTICLE PREMIER.

DE L'ARTICLE.

Le mot *article*, dérivé du latin *articulus*, qui signifie *membre*, se dit, dans le sens propre, des jointures des os du corps des animaux, unies de différentes manières, et selon les divers mouvements qui leur sont particuliers; de là, par métaphore, on a donné divers sens à ce mot.

Les Grammairiens, par exemple, ont appelé *article* un petit mot qui, sans rien énoncer par lui-même, sert exclusivement à déterminer le sens plus ou moins restreint sous lequel on veut faire considérer le substantif commun, ou le substantif abstrait avant lequel on le place.

On divise l'article en article simple et en article composé. L'article simple est *le, la, les*; l'article composé : *au, aux, du, des* (233).

Comme notre langue a beaucoup emprunté du latin, il y a lieu de penser que nous avons formé notre *le* et notre *la* du pronom *ille, illa, illud*. De la dernière syllabe du mot masculin *ille*, nous avons fait *le*; et de la dernière du mot féminin *illa*, nous avons fait *la*; c'est ainsi que de la première syllabe de cet adjectif, nous avons pareillement fait notre pronom *il*, dont nous faisons usage avec les verbes, comme du féminin *illa*, nous avons fait *elle*.

Nous nous servons de *le* avant les noms masculins au singulier :

(233) Cependant on peut regarder comme *articles*, ou plutôt comme *équivalents de l'article* : *ce, cet, cette, ces; mon, ton, son; notre, votre, quelque, nul, aucun, tout*, dans le sens de *chaque*; et *un, deux, trois*, etc., parce qu'en effet ils font eux-mêmes la fonction de l'article, en donnant un sens restreint au substantif qu'ils précèdent; mais ces équivalents n'en conservent pas moins leur nature d'adjectifs, car, outre qu'ils déterminent la signification du substantif, ils le modifient en y ajoutant une idée de *possession*, de *nombre*, etc., etc.; seulement on ne met point l'article avant les noms qui en sont précédés. C'est au surplus ce que nous verrons plus bas. (Article VII.)

le roi, le jour; nous employons *la* avant les noms féminins aussi au singulier : *la reine, la nuit*; et, comme la lettre *s*, selon l'analogie de la langue, marque le pluriel quand elle est ajoutée au singulier, nous avons formé *les* du singulier *le*. *Les* sert également pour les deux genres : *les rois, les reines*. C'est en contractant avec la préposition *à* et la préposition *de* les trois articles simples : *le, la, les*, que nous avons formé les quatre articles composés : *au, aux, du, des*.

Au est composé de la préposition *à* et de l'article *le*; en sorte que *au* est autant que *à le*. Nos pères ne formaient qu'un seul mot de cet article composé *à le*, en supprimant l'*e*, et disaient AL : AL TEMPS INNOCENT III, c'est-à-dire, *au temps d'Innocent III*. — L'APOISTOLE MANDA AL PRODOME, *le pape envoya au prud'homme*. — MAINTES LARMES I FU PLORÉE DE PITIÉ AL DEPARTIR, *maintes larmes furent plorées à leur partement et au prendre congé*.

Toutefois ce changement de l'article composé *al* en *au* n'a pas lieu avant les noms qui commencent par une voyelle ou un *h* muet; et, pour éviter l'hiatus qui aurait lieu si l'on disait *au esprit, au animal, au homme*, on a continué de se servir de la préposition *à* jointe à l'article *le*, en élidant l'*e* muet de *le* avant la voyelle. Ainsi, quoiqu'on dise *au chapeau, au bois*, on dit *à l'esprit, à l'animal, à l'homme*. Mais si le nom est féminin, comme il n'y a point d'*e* muet dans l'article *la*, on ne peut plus en faire *au*; alors on conserve la préposition et l'article : *à la raison, à l'amitié, à la vertu*.

Aux sert au pluriel pour les deux genres; c'est une contraction de *à les* : *aux hommes, aux femmes, aux rois, aux reines*, pour *à les hommes, à les femmes, à les rois, à les reines*.

Du est une contraction de *de le*, et, tandis qu'on disait *al* pour *à le*, on disait aussi *del* en un seul mot, pour *de le*, afin d'éviter le son obscur de deux *e* muets de suite : *l'arrêt del conseil*, pour *l'arrêt du conseil*, *Gervaise del chastel*, pour *Gervaise du castel*. L'article contracté *du* se place avant tous les noms masculins qui commencent par une consonne; mais la préposition *de*, jointe à l'article *le* ou *la*, selon le genre du nom, a été conservée avant tous ceux qui commencent par une voyelle : ainsi on dit *de l'esprit, de l'homme, de la vertu*. Par-là on évite l'hiatus; c'est la même raison qu'on a donnée pour *au*.

Enfin *DES* sert pour les deux genres au pluriel : *DES rois, DES reines*, pour *DE les rois, DE les reines*.

Cette notion de l'article est nette, simple et conforme au génie de notre langue. Ainsi nous exprimons avec des prépositions, et surtout avec *de* et *à*, les rapports que les Grecs et les Romains exprimaient

par les diverses terminaisons de leurs noms. Donc il n'y a pas de *cas* dans notre langue, et les Grammairiens qui en ont admis ont manqué d'exactitude (234).

(234) *Examen de l'opinion des Grammairiens qui veulent qu'il y ait dans la langue française DES CAS et des articles DÉFINIS et INDÉFINIS.*

Des Grammairiens regardent les prépositions *de* et *à* comme des particules, comme des *CAS* qui servent, disent-ils, à décliner nos noms : l'une, dans cette supposition, est la marque du *génitif*, et l'autre, celle du *datif*. Mais n'est-il pas mieux de distinguer entre les langues dont les noms changent de terminaisons, et celles où les terminaisons sont invariables, et de dire que les premières seules ont des *CAS* et des *DÉCLINAISONS*, et que les autres les suppléent par des *PRÉPOSITIONS*? Ce sont des moyens différents, dont l'office est également d'énoncer les différentes vues de l'esprit. Ainsi, dans notre langue, les prépositions tiennent lieu de la désinence des noms; et nous n'avons en réalité ni *cas*, ni *déclinaisons*: d'où il faut conclure que les prépositions *de* et *à* sont semblables à toutes les autres prépositions, par leur usage et par leur effet, et qu'elles ne servent qu'à faire connaître les rapports que nous avons à marquer.

Et, en effet, pourquoi les Grammairiens dont nous parlons veulent-ils former des *cas* et des *déclinaisons* avec les prépositions *de* et *à*, plutôt qu'avec toute autre préposition, comme *sans, avec, pour, dans*, etc.? Quand je dis *l'amour DE LA patrie*, la préposition *de* fait-elle une autre fonction que la préposition *pour*? Lorsque je dis *des vœux pour la patrie*, n'est-ce pas, dans l'un et dans l'autre *CAS*, une préposition qui exprime un rapport ou une relation entre deux termes? N'est-ce pas la même manière d'énoncer des vues différentes? La similitude est parfaite autant qu'elle est sensible. Mais, pour se tirer d'embarras, dans une distinction si peu motivée que celle qu'ils ont imaginée, les partisans d'une erreur si palpable n'ont autre chose à dire, sinon que, comme les Latins n'ont que six *cas* dans leurs *déclinaisons*, nous ne devons de même en avoir que six : étrange raison pour attribuer une fonction particulière et privilégiée aux prépositions *à* et *de*, et pour les faire servir exclusivement à l'office imaginaire des *déclinaisons*. Encore une fois, les *cas* et les *déclinaisons* sont étrangers à la langue française : les noms qui se déclinent en latin, parce qu'ils changent leur dernière syllabe dans le passage d'un *cas* à un autre, et qu'il en résulte un changement de voix et de son dans la prononciation, demeurent invariables dans notre langue; et c'est abuser des termes que d'induire les *cas* et les *déclinaisons* de l'identité des vues ou des rapports, quand les mots sont privés des *terminaisons* et des *désinences* qui constituent, à proprement parler, les *cas* et les *déclinaisons*. Que nous apprend-on quand on nous dit que notre *accusatif* est semblable au *nominatif*? ce ne sont là que des mots vides de sens; l'esprit ne conçoit rien dans cette assertion, sinon que l'un se met avant le verbe, et l'autre après; c'est la place seule qui les distingue; et, dans l'une et dans l'autre occasion, le nom n'est qu'une simple dénomination.

Par exemple, si je veux rendre raison de cette phrase : *la lecture orne l'esprit*; je ne dirai pas que la lecture est au *nominatif*, ni que l'esprit est à l'*accusatif*; je

ARTICLE II.

DE L'ACCORD DE L'ARTICLE

L'article, modifiant le nom auquel on le joint, en indiquant une

ne vois dans l'un et dans l'autre mot qu'une simple dénomination, *la lecture*, *l'esprit*; mais, comme par l'analogie et la syntaxe de notre langue, la simple position de ces mots me fait connaître leurs rapports et les différentes vues de l'esprit de celui qui a parlé, je dis :

1^o Que *la lecture*, paraissant le premier, est le sujet de la proposition, qu'il en est l'agent, que c'est la chose qui a la faculté d'orner; 2^o que *l'esprit* étant énoncé après le verbe, il est l'objet (le régime) de *orne*; je veux dire que *orne* tout seul ne ferait pas un sens suffisant, qu'il ne serait pas complet: *il orne*, hé quoi? *l'esprit*; ces deux mots, *orne l'esprit*, font un sens indivisible dans la proposition; *l'esprit* est l'objet de la faculté d'orner, c'est le patient; or, ces rapports sont indiqués en français par le sens de la phrase, ou par la place ou la position des mots, et ce même ordre l'est en latin par les terminaisons.

On nous dit encore que le *génitif* est toujours semblable à l'*ablatif*, et que le *datif* est marqué par le prétendu article *à*. Mais à chacune de ces deux prépositions *de* et *à* substituez toute autre préposition, et le mode ne différera pas du premier, parce que, dans l'une et dans l'autre occasion, il ne s'agit également que de marquer des rapports quelconques par le même moyen, c'est-à-dire par l'usage d'une préposition, qui peut bien changer le rapport, mais qui n'altère le mode en aucune manière.

S'il faut pousser plus loin cet éclaircissement, nous ferons observer que les deux prépositions dont l'examen nous occupe viennent, l'une de la préposition latine *de*, et l'autre de *ad* ou de *à*.

Les Latins ont fait de leur préposition *de* le même usage que nous faisons de notre *de*: or, si en latin *de* est toujours préposition, le *de* français doit l'être également.

1^o Le premier usage de cette préposition est de marquer l'extraction, c'est-à-dire, d'où une chose est tirée, d'où elle vient. En ce sens nous disons *un temple de marbre*, *un pont de pierre*, *un homme du peuple*.

2^o Et, par extension, cette préposition sert à marquer la propriété: *le livre de Pierre*, c'est-à-dire le livre tiré d'entre les choses qui appartiennent à Pierre.

En voilà assez pour détruire le préjugé répandu dans quelques-unes de nos grammaires, que notre *de* est la marque du *génitif*; car, pourquoi ce complément, qui est toujours à l'*ablatif* en latin, se trouverait-il au *génitif* en français? Encore une fois, ce n'est qu'une préposition semblable à toutes les autres usitées dans notre langue, par l'office qu'elle fait de marquer les rapports qu'elle sert à nous indiquer.

A l'égard de *à*, il vient le plus souvent de la préposition latine *ad*; mais, dans cette langue, cette préposition n'indiquait point le *datif*.

D'après cette observation et celle que nous avons faite sur le mot *de*, on ne voit

vue particulière de l'esprit, doit, de même que l'adjectif, dont il sera

donc pas pourquoi à *quelqu'un* pourrait être un *datif* en français; nous devons regarder *de* et *à* comme de simples prépositions, aussi bien que *par*, *pour*, *avec*, etc. Les unes et les autres servent à faire connaître en français les rapports particuliers que l'usage les a chargées de marquer, sauf à la langue latine à exprimer autrement ces mêmes rapports.

Il serait superflu de s'étendre davantage pour détruire un préjugé victorieusement combattu par Dumarsais, de qui nous avons extrait en partie ce qu'on vient de lire; par Duclos, Fromant, Beauzée, Dangeau, Douchet, Hardouin, Batteux, Girard, d'Olivét; par un grand nombre de Grammairiens modernes, tels que Wailly, Lévizac, Marmontel, Sicard, M. Laveaux, etc., et enfin un préjugé contre lequel s'est prononcée d'une manière non équivoque l'Académie, qui a dit (dans son *Dictionnaire*, au mot *cas*): « Il n'y a point de cas proprement dits dans la langue française, quoiqu'il y ait des désinences différentes dans les pronoms. »

Présentement, examinons si la division de l'article en défini et en indéfini est fondée.

Quelques Grammairiens français, à la tête desquels il faut mettre les auteurs de la *Grammaire générale* (partie II, chap. VII), ont distingué deux sortes d'articles, l'un *défini*, comme *le*, *la*; et l'autre *indéfini*, comme *un*, *une*.

Non content de cette première distinction, Latouche, qui vint après Arnauld et Lancelot, fut d'avis de reconnaître trois articles indéfinis. « Les deux premiers, dit-il, servent pour les noms de choses qui se prennent par parties dans un sens indéfini; le premier est pour les substantifs, et le second pour les adjectifs: je les appelle *articles indéfinis*; le troisième *article indéfini* sert à marquer le nombre des choses, et c'est pour cela que je le nomme *numéral*. » (*L'Art de bien parler français*, liv. 2, chap. I.)

Le P. Buffier et Restaut ont adopté, à quelques différences près, le même système.

Mais Duclos (Rem. sur le chap. VII de la 2^e partie de la *Grammaire générale*) et Beauzée (*Encycl. méth.*, au mot *indéfini*) ont pensé que ces divisions d'articles, *défini* et *indéfini*, n'avaient servi qu'à jeter de la confusion sur la nature de l'article.

Un mot, dit Duclos, peut, sans aucun doute, être mis dans un sens indéfini, c'est-à-dire, dans sa signification vague et générale; mais, loin qu'il y ait un article pour la marquer, il faut alors le supprimer. On dit, par exemple, qu'un *homme a été traité avec honneur*; mais, comme il ne s'agit pas de spécifier l'*honneur particulier* qu'on lui a rendu, on n'y met point d'article; *honneur* est pris *indéfiniment*, parce qu'il est employé, en cette occurrence, dans son acception primitive, selon laquelle, comme tout autre nom appellatif, il ne présente à l'esprit que l'idée générale d'une nature commune à plusieurs individus ou à plusieurs espèces, mais abstraction faite des espèces et des individus. Ainsi il est raisonnable de dire qu'il n'y a qu'une seule espèce d'article, qui est *le* pour le masculin, dont on fait *la* pour le féminin, et *les* pour le pluriel des deux genres.

question bientôt, s'accorder toujours en genre et en nombre avec le substantif qu'il accompagne : « La beauté *la* plus rare est fragile et « mortelle. »

« Il ne faut jamais, devant *les* femmes, rien dire qui blesse *les* « oreilles chastes. »

« Tout *le* monde convient à présent que l'astrologie est *la* science « *la* plus vaine et *la* plus incertaine; mais du temps de *la* reine Ca-

Beauzée (sur le même sujet) ajoute à ces observations de Duclos ce qui suit :

Dès qu'il est arrêté que nos noms ne subissent dans leurs terminaisons aucun changement qui puisse être regardé comme cas; que les sens accessoires, représentés par les cas en grec, en latin, en allemand, et dans toute autre langue qu'on voudra, sont suppléés en français, et dans tous les idiomes qui ont à cet égard le même génie, par la place même des noms dans la phrase, ou par les prépositions qui les précèdent; enfin, que la destination de l'article est de faire prendre le nom dans un sens précis et déterminé; il est certain, ou qu'il ne peut y avoir qu'un article, ou que, s'il y en a plusieurs, ce seront différentes espèces du même genre, distinguées entre elles par les différentes idées accessoires ajoutées à l'idée commune du genre.

Dans la première hypothèse, où l'on ne reconnaîtrait pour articles que *le, la, les*, la conséquence est toute simple. Si l'on veut déterminer un nom, soit en l'appliquant à toute l'espèce dont il exprime la nature, soit en l'appliquant à un seul individu déterminé de l'espèce, il faut employer l'article; c'est pour cela qu'il est intitulé : *l'homme est mortel*, détermination spécifique; *l'homme dont je vous parle*, etc., détermination individuelle. Si l'on veut employer le nom dans son acception originelle, qui est essentiellement indéfinie, il faut l'employer seul, l'intention est remplie : *Parler en homme*, c'est-à-dire conformément à la nature humaine, sens indéfini, où il n'est question ni d'aucun individu particulier, ni de la totalité des individus. Ainsi, l'introduction de l'article indéfini serait au moins une inutilité, si ce n'était même une absurdité et une contradiction.

Dans la seconde hypothèse, où l'on admettrait diverses espèces d'articles, l'idée commune du genre devrait encore se retrouver dans chaque espèce, mais avec quelque autre idée accessoire, qui serait le caractère distinctif de l'espèce. Tels sont les mots *tout, chaque, nul, quelque, certain, ce; mon, ton, son; un, deux, trois*, et tous les autres nombres cardinaux; car tous ces mots servent à faire prendre dans un sens précis et déterminé les noms avec lesquels l'usage de notre langue les place; mais ils le font de diverses manières qui pourraient leur faire donner diverses dénominations : *tout, chaque, nul*, articles collectifs, distingués encore entre eux par des nuances délicates; *quelque, certain*, articles partitifs; *un, deux, trois*, etc., articles numériques, etc. Ici, il faut toujours raisonner de même : vous déterminerez le sens d'un nom par tel article qu'il vous plaira, ou que le besoin exigera : car ils sont tous destinés à cette fin; mais dès que vous voudrez que le nom soit pris dans un sens indéfini, n'employez aucun article : le nom a ce sens par lui-même.

« therine de Médicis, elle était si fort en vogue, qu'on ne faisait rien « sans consulter *les* astrologues. »

(Wailly, page 130.)

ARTICLE III.

DE LA RÉPÉTITION DE L'ARTICLE.

L'article servant à déterminer la signification du substantif doit conséquemment être répété avant chaque substantif :

Le cœur, l'esprit, les mœurs, tout gagne à la culture.

D'après cela, il est donc incorrect de dire : « Les préfet et maires « de Paris ont présenté leur hommage au roi. — Les père et mère de « cet enfant. — Les lettres, paquets et argent doivent être affran- « chis. » La grammaire exige : « Le préfet et les maires; le père et « la mère de cet enfant; les paquets, les lettres et l'argent doivent « être affranchis. »

NOTA. Cette règle s'applique à tous les mots qui tiennent lieu de l'article. Il faut donc dire : *son père et sa mère*, et non *ses père et mère*.

— Sans vouloir nier la règle qui nous paraît juste, nous croyons cependant qu'il est certains cas où l'exception semble consacrée par l'usage. Remarquons d'abord que dans les phrases citées comme incorrectes l'article n'est pas omis, mais que seulement, pour donner au discours plus de rapidité, on a réuni plusieurs articles en un seul qui retombe sur les mots suivants. De même qu'un adjectif peut qualifier deux substantifs : *père et mère intrépides*, pourquoi l'article, qui est aussi une sorte d'adjectif, ne pourrait-il pas servir à déterminer deux noms dans quelques cas particuliers, surtout quand la forme du langage indique qu'il se rapporte nécessairement à tous les deux : *les père et mère*? La logique ne s'y oppose pas, et l'usage l'a décidé. Mais cela ne peut avoir lieu que devant certains mots habituellement réunis et liés étroitement par le sens, comme *les lettres et paquets, les us et coutumes* (Acad.), *Dictionnaire des arts et métiers* (Acad.), *les prix et récompenses, les ministres et grands officiers*, etc. Les grammaires les plus récentes adoptent cette exception, et nous nous rangeons à leur avis. A. L.

Quand les adjectifs unis par *et* modifient un seul et même substantif, de manière qu'on ne puisse pas en sous-entendre un autre, l'article ne doit pas être répété; ainsi on dira avec les Grammairiens modernes : « Le sage et pieux Fénelon a des droits bien acquis à « l'estime générale; » avec Boileau :

A ces mots il lui tend le doux et tendre ouvrage. (Le Lutrin, ch. V.)

parce que, dans l'une et dans l'autre phrase, le substantif déterminé est unique; que c'est la même personne qui est sage et pieuse, et le même ouvrage qui est doux et tendre.

Mais, lorsqu'il y a deux adjectifs unis par la conjonction *et*, et dont

le motif est, pour l'un, un substantif exprimé. pour l'autre, un substantif sous-entendu, l'article doit se répéter.

L'histoire ancienne et LA moderne.

LES philosophes anciens et LES modernes.

LE premier et LE second étage.

Il y a deux histoires, deux étages, des philosophes anciens et des modernes; l'un exprimé, et l'autre, à la vérité, sous-entendu, mais indiqué par un qualificatif qui lui est propre exclusivement; donc il faut répéter l'article.

(Domergue, *Solutions gramm.*, page 443.)

NOTA. Cette règle sur la répétition, ou la non répétition de l'article, s'applique aux adjectifs pronominaux *mon, ma, mes*, et aux pronoms démonstratifs *ce, cet, cette*.

Voici comment Wailly établit cette règle : « L'article se répète avant les adjectifs, surtout lorsqu'ils expriment des qualités opposées. »

Cette règle, copiée par le plus grand nombre des Grammairiens, est, comme le fait observer Domergue, absolument fautive.

1° L'article peut ne pas se répéter avant les adjectifs, et personne ne blâmera ces phrases : « L'élégant et fidèle traducteur de Cornélius-Népos, l'abbé Paul. — Le traducteur élégant et fidèle de Cornélius-Népos, l'abbé Paul. »

2° L'article peut ne pas se répéter, quoique les adjectifs expriment des qualités opposées; on dit fort bien : « Le simple et sublime Fénelon, le naïf et spirituel La Fontaine. »

3° Enfin l'article doit se répéter, quoique les qualités qu'expriment les adjectifs ne soient pas opposées : Le second et LE troisième étage.

La règle de Wailly manque donc de vérité et d'étendue, et celle de Domergue doit lui être substituée, comme étant très propre à guider la plume souvent incertaine de nos écrivains.

Voyez plus loin, ch. III, art. 2, § I, *Accord des adjectifs*, une difficulté résolue qui a beaucoup de rapport avec celle-ci.

Voyez aussi, aux pronoms possessifs, ce que nous disons sur la répétition de ces pronoms.

— Ainsi donc, l'article doit être répété toutes les fois que les adjectifs unis par *et*, ou même par une conjonction, se rapportent à une personne ou à un objet différent. En effet, le sens ne sera pas le même dans ces deux phrases : *le style simple et sublime*; *le style simple et le sublime*. La première phrase ne désigne qu'une seule sorte de style; la seconde phrase en désigne deux. Il en sera de même de ces autres locutions, *l'homme vertueux autant que sage*; *l'homme vertueux aussi bien que le sage*; *l'enfant faible ou timide*; *l'enfant calme ou le turbulent*, etc. Cette règle, comme on le voit, doit être absolue puisqu'elle est nécessaire à la clarté

du langage, puisque l'omission de l'article change entièrement le sens de la phrase. Cependant nos bons écrivains ont quelquefois manqué à cette règle; mais c'est qu'alors leur phrase ne pouvait laisser le moindre doute. Ainsi quand Montesquieu a dit : *les historiens anciens et modernes*; Voltaire : *les caractères vertueux ou méchants*; et Buffon : *les oiseaux domestiques et sauvages*; personne n'a pu se tromper sur le sens de ces locutions. Toutefois c'est une négligence qu'il faut éviter, car la précision et la clarté sont l'essence de notre langue. A. L.

ARTICLE IV.

DE LA PLACE DE L'ARTICLE.

La place de l'article est toujours avant les substantifs, de façon que si ces substantifs sont précédés d'un adjectif, même modifié par un adverbe, l'article doit être mis avant eux, mais néanmoins après les prépositions, s'il s'en trouve :

« La nature ne demande que le nécessaire; la raison veut l'utile; l'amour-propre recherche l'agréable; la passion exige le superflu. »

D'un pinceau délicat l'artifice agréable
Du plus affreux objet fait un objet aimable.

(Boileau, *Art poét.*, ch. III.)

(Girard, *Principes de la langue française*, p. 212, t. 1. Wailly, p. 129.)

Il n'y a que l'adjectif *tout* et les expressions de *monsieur, madame, monseigneur*, par la raison qu'elles sont composées d'un adjectif possessif et d'un substantif, qui font changer cette marche de l'article; ils le renvoient après eux; on dit : *Tout le monde, toutes les années, MONSIEUR le président, MADAME la comtesse, MONSIEUR l'évêque*.

(Le P. Buffier, n° 677, et Girard.)

ARTICLE V.

DE L'EMPLOI DE L'ARTICLE.

Il n'y a point de difficultés sur les règles précédentes; mais il n'est pas aussi aisé de connaître d'une manière précise les cas où l'on doit faire usage de l'article, et ceux où l'on ne doit pas s'en servir. Néanmoins voici un principe qui sera d'un grand secours pour les distinguer, puisque toutes les règles particulières que nous allons donner n'en sont que des conséquences.

PRINCIPE GÉNÉRAL.—On doit employer l'article avant tous les noms communs pris déterminément, à moins qu'un autre mot n'en fasse

la fonction ; mais on ne doit jamais en faire usage avant ceux qu'on prend indéterminément.

Un nom est pris déterminément, lorsqu'il est employé pour désigner tout un genre, toute une espèce, ou enfin un individu. Quand je dis : *Les femmes ont la sensibilité en partage*, le mot *femmes* est genre, parce qu'il se prend dans toute son étendue, que c'est la totalité des *femmes* que l'on caractérise ; mais si je dis : *Les hommes à prétention sont insupportables*, le mot *hommes* est espèce, parce qu'il est restreint à une certaine classe, ou à un certain nombre d'individus. Enfin, dans cette phrase : *Le roi est bon et juste*, le mot *roi* est employé individuellement.

Un nom est pris indéterminément, lorsqu'on s'en sert uniquement pour réveiller l'idée qu'on y attache ; que, ne voulant ni restreindre cette idée, ni la considérer comme genre, on ne détermine rien sur l'étendue dont elle est susceptible. C'est ce qu'on voit dans cet exemple : *Il est moins qu'homme* ; car, alors, je ne veux pas donner à la signification du mot *homme* une étendue déterminée ; je n'entends parler ni de tous les hommes en général, ni de telle classe particulière, ni de tel individu, je veux seulement réveiller, d'une manière vague, l'idée dont ce mot est le signe.

Un coup d'œil sur ces exemples suffira pour faire connaître la nature de l'article : 1° Dans les *femmes* ou dans la *femme*, on voit qu'il oblige ce substantif à être pris dans toute sa généralité. La différence d'un nombre à l'autre fait seulement qu'au pluriel l'idée générale, les *femmes*, se prend collectivement, c'est-à-dire, pour toutes les femmes à la fois ; et qu'au singulier, l'idée générale, la *femme*, se prend distributivement, c'est-à-dire, pour toutes les femmes considérées une à une ; 2° dans les *hommes à prétention*, l'article contribue avec les mots à *prétention* à déterminer *hommes* à une certaine classe ; 3° dans *le roi est bon et juste*, l'article concourt avec *bon et juste* à restreindre le nom *roi* à un seul individu.

Remarque.—Ce que l'on dit ici des noms appellatifs qui indiquent des objets réels ou physiques est applicable aux noms abstraits qui représentent des objets métaphysiques. En effet les noms abstraits désignent une qualité ou une action d'une manière générale, mais indépendante des diverses nuances dont elle est susceptible, et qui en font, en quelque sorte, différents individus. Par exemple, le mot *paresse* renferme également la paresse du corps et celle de l'esprit, la lenteur à sortir du lit et celle qui empêche de s'acquitter de ses de-

voirs ; le mot *vertu* renferme également la prudence, la tempérance, la docilité, etc.

Ainsi on peut également considérer les NOMS ABSTRAITS dans un sens vague et indéterminé, et les considérer dans un sens général et déterminé. L'article employé avec ces noms indiquera ces nuances différentes.

ARTICLE VI.

CAS OU L'ON DOIT FAIRE USAGE DE L'ARTICLE.

RÈGLE GÉNÉRALE.—L'article, comme nous l'avons déjà dit, accompagne essentiellement les substantifs, lorsqu'ils désignent toute une espèce, tout un genre ou un individu particulier.

Si, par exemple, en parlant des devoirs de l'homme, je veux en déterminer l'étendue à l'égard de l'espèce humaine, je ne dirai point les devoirs *d'homme à homme*, idée vague et qui ne met confusément en relation que deux individus ; je dirai les devoirs de *l'homme envers l'homme*, et l'article alors désignera l'espèce entière.

Ce que l'on dit du général peut se dire du particulier.

Si je dis : « *Les hommes à imagination* sont exposés à faire bien « des fautes : presque toujours hors d'eux-mêmes, ils ne voient « rien sous son vrai point de vue, ce qui fait qu'ils prennent sou- « vent des chimères pour des réalités. » Dans cette phrase *les hom- mes à imagination* désigne une collection qui forme une espèce, une classe distincte parmi les hommes. Enfin, si je dis : « La *nature* est « le trône extérieur de la magnificence divine ; *l'homme* qui la con- « temple, qui l'étudie, s'élève par degrés au trône extérieur de la « toute-puissance. » Dans cette phrase, *l'homme* ne désigne qu'un individu, par la restriction de la phrase incidente, *qui la contemple*. La *nature* forme aussi un sens individuel, et le *trône* est une chose déterminée, puisque c'est celui de la *magnificence divine*.

De cette théorie de l'article, il résulte :

Premièrement, que la destination de l'article étant de donner une signification déterminée au mot qu'il accompagne, alors, toutes les fois qu'il entrera dans les vues de l'esprit de donner aux adjectifs, aux infinitifs de quelques verbes, aux prépositions, aux adverbes ou aux conjonctions, la fonction des substantifs, on les fera précéder de l'article, puisqu'ils auront une signification déterminée.

« *L'honnête* est inséparable du *juste*

(Marmontel)